

# AMAP DES VOLONTAIRES

## CONTRAT PAIN 2022-2023

Par la signature de ce contrat, **Je, soussigné(e), adhérent(e) de l'AMAP des Volontaires,** ayant réglé ma cotisation pour l'année 2022-2023 (cf. bulletin d'adhésion 2022-2023)

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

*Si vous souscrivez à plusieurs, merci de préciser les noms et emails des deux bénéficiaires.*

Je souscris un **abonnement pour un contrat pain d'octobre 2022 à septembre 2023.** Je m'engage à mentionner au boulanger partenaire et aux autres membres de l'AMAP mes satisfactions et insatisfactions, à venir chercher mon pain chaque semaine sur le lieu de distribution des paniers. En cas d'absence l'adhérent.e devra trouver une solution pour récupérer son pain. Aucun remboursement ne pourra être effectué par les champs des possibles ou par l'AMAP Volontaire.

### En contrepartie, Rémi Duplay,

Adresse : 18, rue des moulins, Les Millonets – 95510 Vienne-en-Arthies

Téléphone : 06 65 06 20 87

Email : remi.duplay@free.fr

Signataire d'un contrat d'entrepreneur salarié avec la structure mentionnée ci dessous :

#### SCIC-SARL "Les Champs des Possibles"

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr



#### s'engage à :

- **livrer chaque semaine prévue, du pain produit à partir du blé d'une ferme partenaire (La Bergerie de Villarceaux), issu de l'agriculture biologique sous la mention « Nature et Progrès », et moulue à la meule de pierre**
- **livrer les pains fabriqués du jour et cuits dans le four à pain de la ferme**
- **donner régulièrement des nouvelles,**
- **accueillir les adhérents à la ferme et faire visiter le four,**
- **être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail,**
- **mentionner aux membres abonnés de l'AMAP les difficultés rencontrées.**

## CALENDRIER DE LIVRAISON

N°	Date	Pain	N°	Date	Pain	N°	Date	Pain
1	lun. 3 oct. 22	X	11	lun. 23 janv. 23	X	21	lun. 19 juin 23	X
2	lun. 10 oct. 22	X	12	lun. 30 janv. 23	X + M	22	lun. 26 juin 23	X + M
3	lun. 17 oct. 22	X + M	13	lun. 6 févr. 23	X	23	lun. 3 juil. 23	X
4	lun. 7 nov. 22	X	14	lun. 13 févr. 23	X	24	lun. 10 juil. 23	X + M
5	lun. 14 nov. 22	X	15	lun. 20 févr. 23	X + M	25	lun. 21 août 23	X
6	lun. 21 nov. 22	X	16	lun. 13 mars 23	X	26	lun. 28 août 23	X + M
7	lun. 28 nov. 22	X + M	17	lun. 20 mars 23	X	27	lun. 4 sept. 23	X
8	lun. 5 déc. 22	X	18	lun. 27 mars 23	X + M	28	lun. 11 sept. 23	X
9	lun. 12 déc. 22	X + M	19	lun. 5 juin 23	X	29	lun. 18 sept. 23	X
10	lun. 16 janv. 23	X	20	lun. 12 juin 23	X	30	lun. 25 sept. 23	X + M

**Veillez compléter et signer le verso**

**AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) des Volontaires**

Siège social : c/o Foyer de l'Avre, 17 rue de l'Avre, Paris 15<sup>ème</sup>

## LES PAINS ET LEUR PRIX

Type de pain	Poids	Code	Prix unitaire	Prix total	VOTRE COMMANDE	
					Nb de pain(s)	Prix total
Pain nature	500 g	PN5	3,00 €	90,00 €		
	800 g	PN8	4,50 €	135,00 €		
Pain aux graines	500 g	PG5	3,50 €	105,00 €		
Pain raisins-noisettes	500 g	PNR	5,00 €	150,00 €		
Pain intégral au sésame	500g	PIS	4,00 €	120,00 €		
Pain de petit épeautre	500 g	PE5	5,00 €	150,00 €		
Pain tournant [1]	500 g	PT5	N/A	123,00 €		
Pain spécial du mois [2]	500 g	PM5	5,00 €	50,00 €		
				<b>TOTAL</b>		

[1] **Pain tournant** : il s'agit d'une proposition de pain permettant d'avoir chaque semaine 1 pain différent dont le type variera successivement entre les pains de la liste (cf calendrier ci-dessus).


[2] **Pain spécial du mois** : Ce sera une expérimentation avec diverses farines, fruits secs, épices... au gré des trouvailles ou des suggestions des AMAPien-nes... Il sera distribué à la dernière distribution du mois (10 distributions).

## LES MODALITES DE PAIEMENT

Vous réglez en		Montant du chèque	montant
<input type="checkbox"/>	2 chèques (tirés en octobre et février)	n°1 : 40 % du total	
		n°2 : 60 % du total	
<input type="checkbox"/>	3 chèques (tirés en octobre, février et juin)	n°1 : 40 % du total	
		n°2 et n°3 : 30 % du total	
<input type="checkbox"/>	6 chèques (tirés en octobre, décembre, février, avril, juin et août)	n°1 et n°2 : 20 % du total	
		n°3 à n°6 : 15 % du total	

**Vos chèques sont à libeller à l'ordre de : Les Champs des possibles.**

Ce contrat est établi en 2 exemplaires, l'un conservé par le boulanger, l'autre par l'adhérent-e.

Fait à Paris le	
<b>Adhérent-e de l'AMAP Volontaires</b>	<b>Le boulanger</b>
Nom	<b>Rémi Duplay</b>
Signature	
Nom du représentant légal des Champs des Possibles	
Signature	
<b>AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) des Volontaires</b> Siège social : c/o Foyer de l'Avre, 17 rue de l'Avre, Paris 15 <sup>ème</sup>	